

Communiquer en Anglais - Niveau 3 - Avancé

Objectifs :

Approfondir les bases de grammaire et de vocabulaire

S'exprimer de façon claire sur des sujets courants

Correspondre en anglais dans un contexte professionnel (courriel, notes de services, téléphone...)

Décrire des événements et des expériences

DATES DE LA FORMATION

Lundis 21 et 28 septembre 2026

Lundis 05, 12 et 19* octobre 2026 (*Vacances scolaires)

Lundis 02, 09, 16, 23 et 30 novembre 2026

Lundis 07 et 14 décembre 2026

Public concerné :

Prérequis : Avoir suivi la formation "Communiquer en anglais - niveau perfectionnement" ou une formation d'un niveau équivalent. Connaître les principales règles grammaticales, disposer d'un vocabulaire étendu et être capable de communiquer avec aisance à l'oral comme à l'écrit.

Minimum de participant : 6

Intervenant(s) :

Formateur de langue maternelle et bilingue

Certification TESOL (Teaching English to Speakers of Other Languages)

Moyens pédagogiques et techniques :

Approche pédagogique interactive et participative

Utilisation de supports de cours (exercices et articles de presse)

Dictionnaires et carte des verbes irréguliers

Projection sur grand écran, écoute audio

Durée de la formation : 36 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :

Se présenter et dialoguer avec le groupe de stagiaires

Lecture et compréhension de textes complexes

Approfondissement des bases grammaticales et du vocabulaire

Argumentation sur des sujets généraux, concrets ou abstraits

Approfondissement des techniques de correspondance professionnelle en anglais (emails, courrier, notes de service)

Modalités d'évaluation des acquis :

Test de positionnement avant l'entrée en formation

Exercices d'évaluation à mi-parcours

Exercices d'évaluation en fin de parcours

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Modalités et délai d'accès

Inscription possible 48h avant le début de la formation

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 98% des stagiaires satisfaits*

* Période de référence : Année 2025

Conditions tarifaires : nous consulter